

PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE BELLECHASSE

# AVIS PUBLIC

**EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE,  
GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ, QUE:**

Le Conseil de la Municipalité Régionale de Comté de Bellechasse a adopté, lors d'une séance régulière tenue le 20 mai 2026 le règlement no 328-26 relatif au Code d'éthique et de déontologies des élu(e)s municipaux.

Toute personne intéressée peut prendre connaissance dudit règlement sur le site internet de la MRC de Bellechasse au <https://www.mrcbellechasse.qc.ca/fr/l-organisation/avis-public/>

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

Donné à St-Lazare, ce 25<sup>e</sup> jour du mois de mai deux mille vingt-six.

*Anick Beaudoin*

\_\_\_\_\_  
Anick Beaudoin, directrice générale  
Greffière-trésorière

---

## CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, greffier-trésorier de la municipalité de Saint-Charles-de-Bellechasse, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en affichant une copie, aux deux endroits désignés par le conseil le 28 mai 2026.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 28 jour de mai deux mille vingt-six.

Signé: *André Goy*

Titre : Directeur suppléant